



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708\_26\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT  
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,  
David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration :</u></b> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Hervé PATAT	à	David ROBINET
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS,
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER

**Absents excusés :** Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

**Date de la convocation :** 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de votants : 46

**Secrétaire de séance :** Christopher PAQUET



### **26. Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Vu l'article L. 224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la présentation, pour avis, à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice écoulé,

Vu les articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indicateurs à insérer dans le rapport,

Considérant que le rapport annexé reprend les indications techniques et financières concernant la gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 27 mai 2024 et du Bureau Communautaire du 4 juin 2024,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2023, ci-annexé.

**Le Conseil communautaire prend acte.**

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de CATTENOM ET ENVIRONS" around the perimeter and "Le Président" in the center, with a small star at the bottom.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708\_26\_SI-DE



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

# 2023



Président : Michel PAQUET

Rédaction : service Environnement

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 LE TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 LES MOYENS HUMAINS.....</b>	<b>5</b>
<b>1.4 LES MOYENS MATERIELS .....</b>	<b>6</b>
<b>2 PREVENTION DES DECHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 HIERARCHIE DES NORMES EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 LE PLPDMA .....</b>	<b>6</b>
<b>2.3 LES ACTIONS DE PREVENTION .....</b>	<b>7</b>
<b>3 ORGANISATION GENERALE DE LA GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1 LES PRESTATAIRES ET ECO-ORGANISMES .....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES .....</b>	<b>9</b>
<b>3.3 LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS .....</b>	<b>11</b>
<b>3.4 LES ENCOMBRANTS .....</b>	<b>14</b>
<b>3.5 LES APPORTS EN DECHETERIES .....</b>	<b>14</b>
<b>3.6 SYNTHESE DES TONNAGES PAR FLUX .....</b>	<b>17</b>
<b>3.7 SYNTHESE DES TONNAGES PAR TYPOLOGIE DE TRAITEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>3.8 INFOGRAPHIE DE SYNTHESE .....</b>	<b>20</b>
<b>PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>22</b>
<b>1 DEPENSES .....</b>	<b>22</b>
<b>2 RECETTES.....</b>	<b>23</b>
<b>3 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>25</b>

## Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article D 2224-1 et suivants et L 2224-17-1, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal, son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financier :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

L'objectif de ce rapport est double :

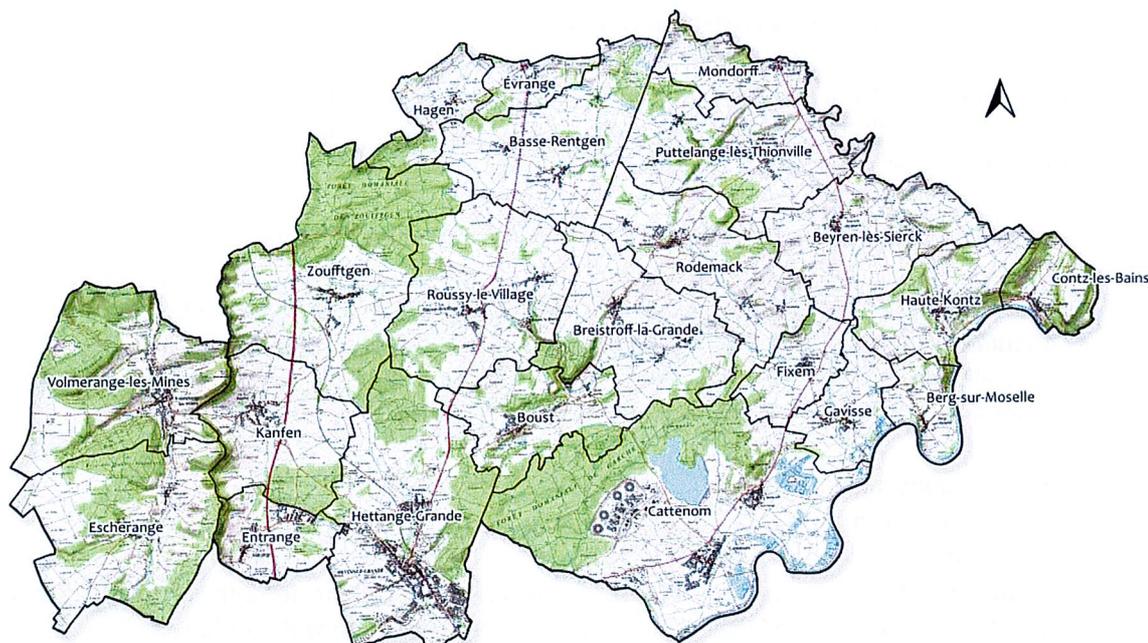
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle en tant que consommateur et producteur de déchets.

## PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1 Présentation de la collectivité et organisation du service

#### 1.1 Le territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) compte 22 communes. Au total en 2023, la CCCE compte 27 409 habitants (population municipale) selon les données INSEE.



La CCCE est classée en typologie mixte à dominante rurale. 12 des 22 communes ont une population inférieure à 1 000 habitants, 5 entre 1 000 et 2 000 habitants, 2 communes entre 2 000 et 3 000 habitants et la commune la plus peuplée est Hettange-Grande avec une population de 7 753 habitants.

Selon les données INSEE, le territoire se compose de 12 749 logements, occupés à 92,6 %.

Le niveau de revenu médian à l'échelle de la CCCE est de 32 290 € alors qu'à l'échelle nationale, il est de 22 040 €. Cet écart s'explique notamment par la proximité immédiate du Luxembourg, avec un taux de travailleurs frontaliers important au sein de la Communauté de Communes puisque la totalité de ses délimitations Nord - de Volmerange-Les-Mines à Contz-Les-Bains - est frontalière. Au Luxembourg, le revenu médian est de 42 482 € selon les données Eurostat. Ce pouvoir d'achat plus élevé que la moyenne a une incidence directe sur la consommation et donc la production de déchets.

#### 1.2 L'organisation du service

La compétence Prévention et Gestion des Déchets est assurée par 2 entités :

##### **La Communauté de Communes**

Le service Environnement assure :

- la gestion de projets et les missions de sensibilisation autour de la gestion des déchets, en particulier en faveur de la prévention et du tri des déchets,
- la fourniture des moyens de pré-collecte (bacs, sacs...),

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte en régie,
- la collecte des emballages recyclables en porte-à-porte en régie,
- la collecte des papiers en apport volontaire en régie,
- la collecte des encombrants en porte-à-porte en prestation de service,
- la gestion du haut de quai des 2 déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom en régie.

### Le SYDELON

Créé en 2011, le SYDELON est le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Lorraine Nord. Il regroupe 4 EPCI pour un total d'environ 192 000 habitants.

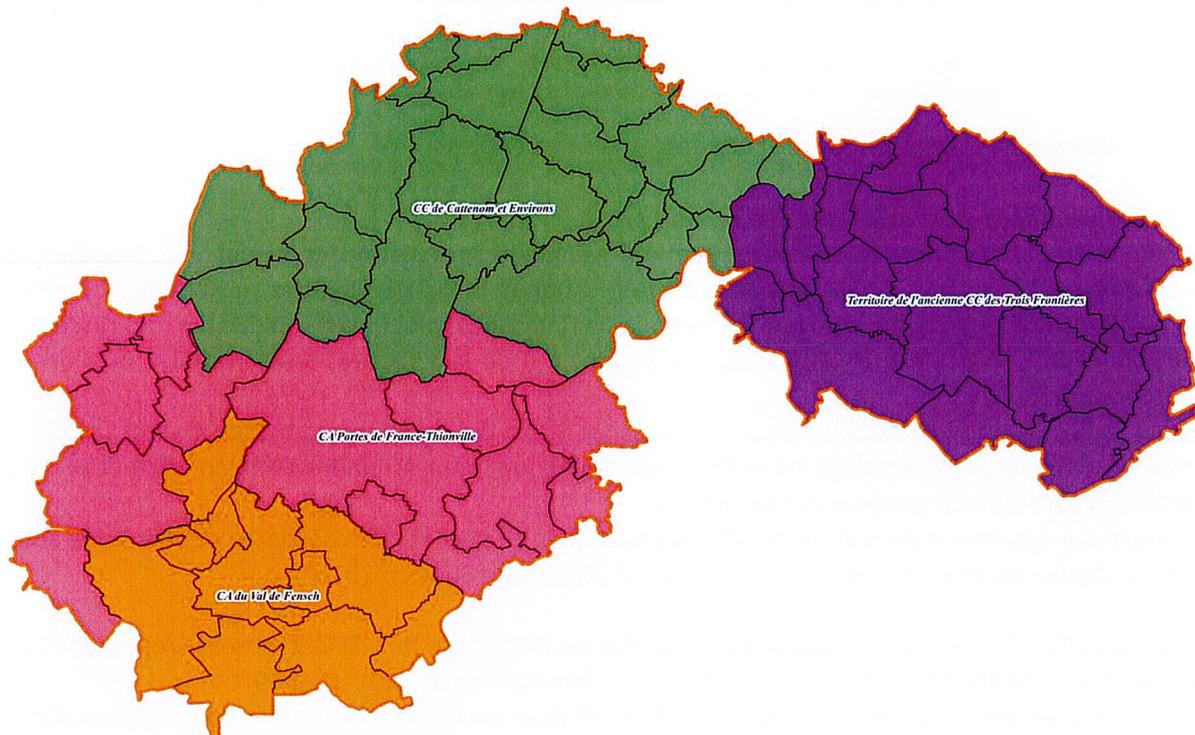


FIGURE 2 : PERIMETRE DU SYDELON

Il assure la totalité de ses missions en prestation de service :

- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du bas de quai des déchèteries,
- le transport des déchets vers les sites de traitement,
- la valorisation et/ou l'élimination des déchets ultimes,
- le tri et conditionnement des emballages recyclables,
- la valorisation des déchets issus des déchèteries.

### 1.3 Les moyens humains

Le Service en charge de la Prévention et de la Gestion des Déchets est intégré au Pôle Environnement, installé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il se compose au 31/12/2022 de 30 agents :

- 1 responsable de Pôle
- 1 responsable de Service
- 2 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets
- 1 chef d'équipe
- 1 mécanicien
- 18 agents de collecte, chauffeurs et/ou ripeurs

- 5 agents de déchèteries

## 1.4 Les moyens matériels

Le Service Environnement dispose de 5 véhicules légers.

Au 31/12/2023, pour assurer la collecte, la Communauté de Communes dispose de :

- 8 bennes à ordures ménagères, dont 1 électrique,
- 2 camions poly-benne,
- 1 remorque porte-benne,
- L'ensemble des engins et outils nécessaires à l'entretien courant des véhicules.

## 2 Prévention des déchets et sensibilisation des usagers

### 2.1 Hiérarchie des normes en matière de gestion des déchets

« *Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* ».

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 imposait d'augmenter la part de déchets valorisés, par recyclage ou valorisation organique, pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes.

Elle impose également de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

La loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, dites loi AGEC, impose de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.

Elle impose également de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés.

Ces obligations ne s'appliquent pas à chaque collectivité mais charge à chaque collectivité d'aller dans ces directions pour qu'à l'échelle nationale ces objectifs puissent être atteints.

### 2.2 Le PLPDMA

L'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement et le décret du 10 juin 2015 fixent le contenu et les modalités d'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

En 2017, le SYDELON a établi un PLPDMA à l'échelle des 4 EPCI. Cependant, la chambre régionale des comptes indique dans un rapport que les statuts du SYDELON ne lui permettent pas d'élaborer ce document pour le compte de ses EPCI membres. Il a donc été demandé aux élus de chacun des 4 EPCI de se prononcer quant au transfert partiel de compétence. Les Communautés d'Agglomération de Porte de France Thionville et du Val de Fensch ont décidé de ne pas transférer de compétences partielles. Dès lors, le SYDELON n'est plus en charge de ce dossier et il revient à chacun des EPCI d'élaborer son propre PLPDMA.

## 2.3 Les actions de prévention

### La promotion du compostage

La CCCE organise depuis 1998 des opérations de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (moyennant une participation de 15 € par composteur). Ces opérations ont permis la mise en place de 4 316 composteurs (bois et plastique confondus) dont 60 lombricomposteurs.

Depuis 2022, il a été décidé, au regard des proportions de mises à disposition de composteurs 600 L bois et 400 L plastique, de ne proposer plus que des composteurs 600 L bois. En 2023, 222 composteurs ont été vendus ainsi que 7 lombricomposteurs.

Composteurs	2019	2020	2021	2022	2023
400 L plastiques	16	16	16	2	0
600 L bois	130	151	146	170	222
Lombricomposteurs	12	28	3	4	7

### Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée "Recytroc". Une zone spécifique, constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle, représente un espace total de 66 m<sup>2</sup> dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc est devenu pérenne.

## 3 Organisation générale de la gestion des déchets

### 3.1 Les prestataires et éco-organismes

Pour assurer l'ensemble des missions, la CCCE et le SYDELON font appel à des prestataires en plus de la régie de la CCCE.

La CCCE est également conventionnée avec plusieurs éco-organismes dans le cadre des filières Responsabilités Elargies des Producteurs (REP). La CCCE perçoit des soutiens des éco-organismes avec qui elle a conventionné, au titre de la collecte séparée et de la valorisation des déchets concernés.

Flux de déchets	Modalité de collecte	Collecte	Transfert	Traitement	
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Manom (57)	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57) UVE HAGANIS à Metz (57) TMB SMTOM à Villers-la-Montagne (54)	/
Emballages recyclables	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)	CITEO/Adelphe
Papiers	Apport volontaire	Régie de la CCCE 58 conteneurs	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)	CITEO/Adelphe
Verre	Apport volontaire	Mineris 95 conteneurs	/	Mineris à Saint-Menge (88)	CITEO/Adelphe
Encombrants	Porte-à-porte	Valoprest	/	Déchèteries de la CCCE	/
Tout-venant	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Régie de la CCCE et Citraval	Régie de la CCCE et Citraval	ISDND Suez à Montois-la Montagne-57)	/
Ferraille	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Derichebourg Environnement à Thionville (57)	/
Bois	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Plateforme transit Citraval à Rombas (57)	/
Carton	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Centre de tri Citraval à Rombas (57)	/
Gravats	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Rebondis à Anderny (54)	/
Déchets verts	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval	Citraval	Suez Organique à Metzervisse (57)	/
Plâtre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	SYDELON		Ritleng Revalorisation à Rohr (67)	/
DDS	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Cedilor		Cédilor à Amnéville (57)	/
Batteries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Citraval		Derichebourg Environnement à Thionville (57)	/
Pneus	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Suez		Gilles Henry à Toul (54)	/
Huiles végétales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest		Valoprest à Florange (57)	/
Huiles minérales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	SEVIA Toul		SRRHU à Toul (54)	/
Piles	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Ets Grandidier		Eurodieuze à Dieuze (57) / Métal blanc à Rocroi (08) Redux en Allemagne / Meta régénération à St Auban (04)	COREPILE
D3E	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Envie 2E		PAPREC	ECOSYSTEM
Huissieries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest		Valoprest à Florange (57)	/
Cartouches d'encre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	LVL		LVL à La Chevrolière (44)	/
Polystyrène	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Régie de la CCCE		Valoprest à Florange (57)	/
Tubes et ampoules	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Envie		PAPREC	ECOSYSTEM
Mobilier	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Veolia		Véolia/SUEZ Maizièrre les Metz	Eco-Mobilier
Livres	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom	Valoprest		Valoprest à Florange (57)	/

### 3.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte-à-porte, en bacs à cuve grise et couvercle vert. Ils sont mis à disposition des usagers par l'intermédiaire des Communes qui disposent d'un stock permettant de fournir rapidement les usagers qui le demandent.

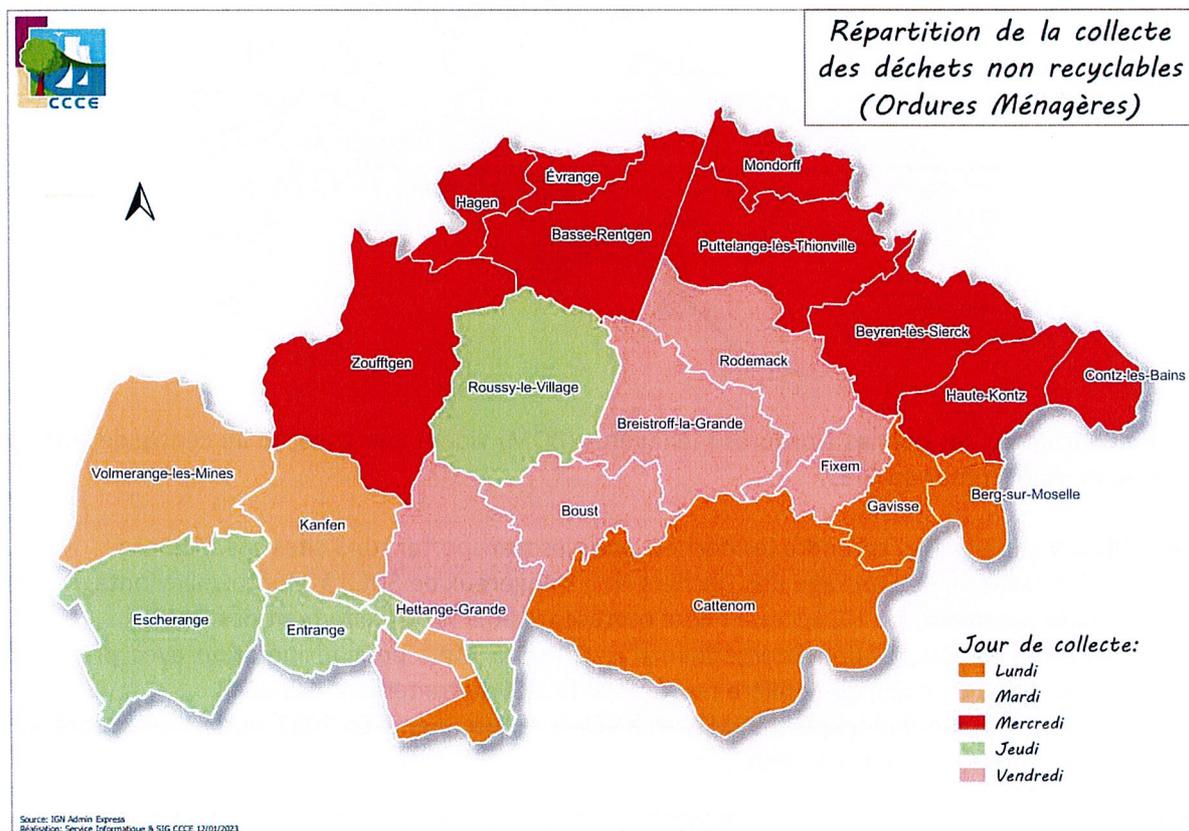
Une règle de dotation est définie selon la taille des foyers :

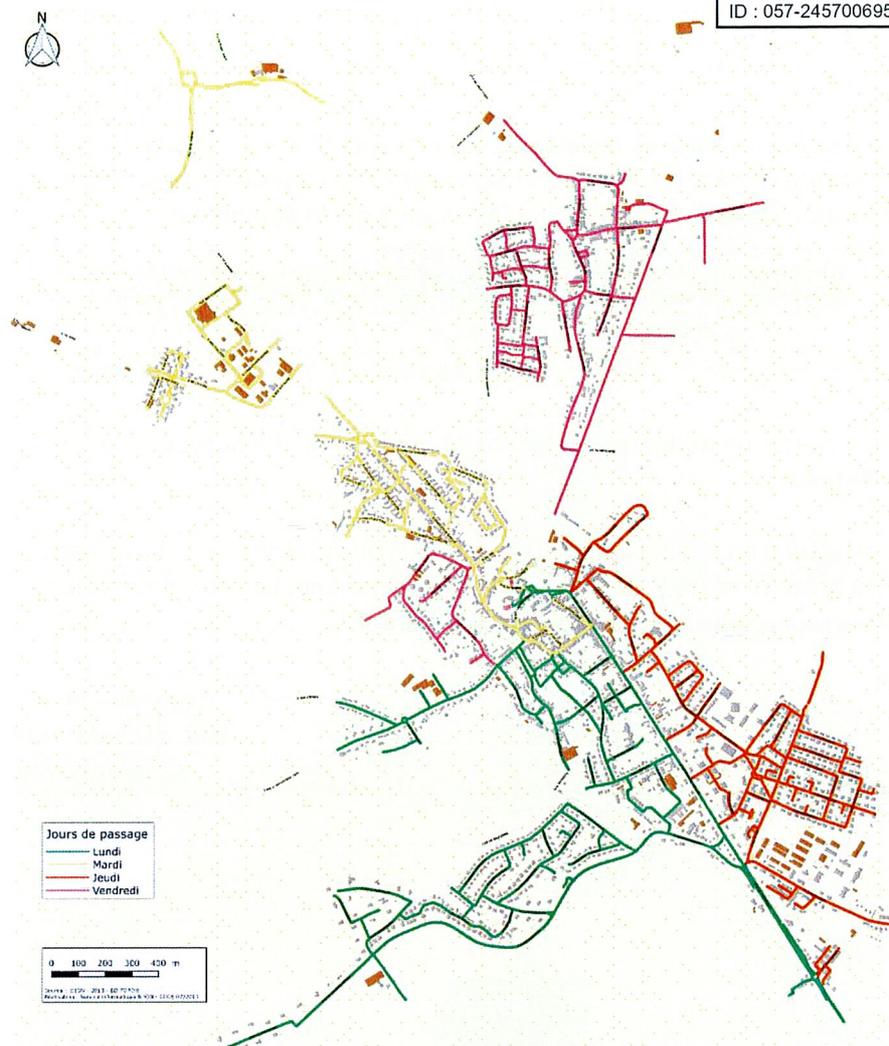
	1 à 3 personnes	4 personnes et plus
Volume du bac	120 litres	240 litres

Pour les collectifs et les professionnels, des bacs d'un volume 750 litres peuvent être utilisés.

Le règlement de collecte ne définit pas de limite de quantité de déchets au-delà de laquelle le service public n'intervient plus.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 3 tournées chaque jour. Les figures suivantes présentent les jours de collecte par commune. La Commune d'Hettange-Grande est découpée en 4 secteurs, collectés chacun un jour différent.



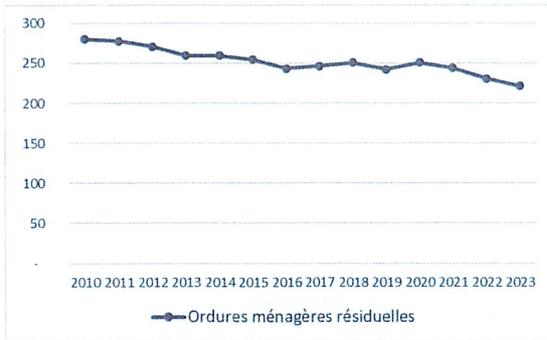


En fin de tournée, les bennes à ordures ménagères (BOM) vident leur contenu au centre de transfert à Manom avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter sur 3 sites spécifiques :

- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montois-la-Montagne pour enfouissement. En 2023, cette filière représente 80,9 % du traitement des OMR.
- L'Unité de Valorisation Energétique d'HAGANIS à Metz pour incinération avec production d'énergie. En 2023, cette filière représente 15,5 % du traitement des OMR.
- Le Tri-Mécano-Biologique du SMTOM à Villers-la-Montagne. En 2023, cette filière représente 3,7 % du traitement des OMR.

Ordures ménagères résiduelles	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	6 783	6 356	6 598	6 425	6 292	6 099	/	/
Kg/hab	280	242	251	244	230	221	228	181



De manière générale, depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont en diminution malgré une sensible augmentation entre 2016 et 2018. Après l'augmentation en 2020 directement liée aux conséquences des confinements durant la crise sanitaire, les quantités diminuent à nouveau. De plus, en 2022, 2 nouvelles communes ont rejoint la CCCE et pourtant les quantités d'OMR restent en diminution.

Ainsi, en 2023, le ratio d'OMR est de 221 kg/hab, le plus faible depuis 2010. Ce ratio permet pour la première fois de passer sous la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE hors tarification incitative (TI). La moyenne du Grand Est toutes collectivités confondues est de 181 kg/hab.

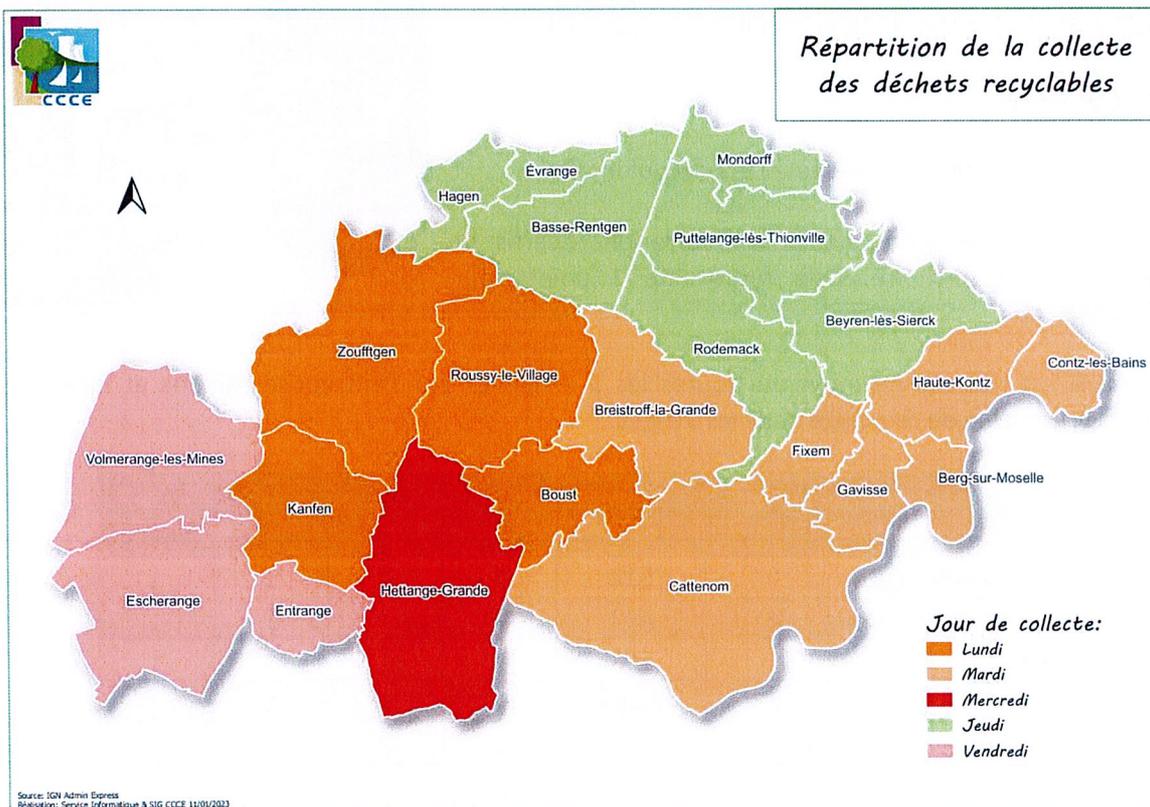
### 3.3 Les Emballages recyclables et papiers

#### 3.3.1 Emballages recyclables hors verre

La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte-à-porte, majoritairement en sacs jaunes translucides, mais également en bacs à cuve grise et couvercle jaune d'un volume de 750 litres, spécifiquement pour quelques collectifs et professionnels. Les sacs de tri sont fournis par la CCCE aux communes qui en assurent la distribution à leurs administrés.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la CCCE est passée en extension des consignes de tri : tous les emballages se trient.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 2 tournées chaque jour. La figure suivante présente les jours de collecte par commune.



En fin de tournée, les BOM vident leur contenu au centre de transfert à Distroff ou à Florange avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard. Le centre de tri sépare les emballages recyclables en plusieurs flux afin que la CCCE puisse les revendre à des usines de recyclage.

Flux en sortie de centre de tri		Repreneur
Métaux	Acier	Arcelor Mittal
	Aluminium	REGAL Affimet
Fibreux	Papiers-cartons complexés	REVIPAC
	Papiers-cartons non complexés	REVIPAC
	Journaux-revues-magazines	Paprec
	Gros de magasin	Paprec
Plastiques	Films	Valorplast
	Mix PEHD-PP	Valorplast
	Mix PET clair	Valorplast
	Flux développement	CITEO

### 3.3.2 Les papiers

La collecte des papiers est réalisée en apport volontaire.

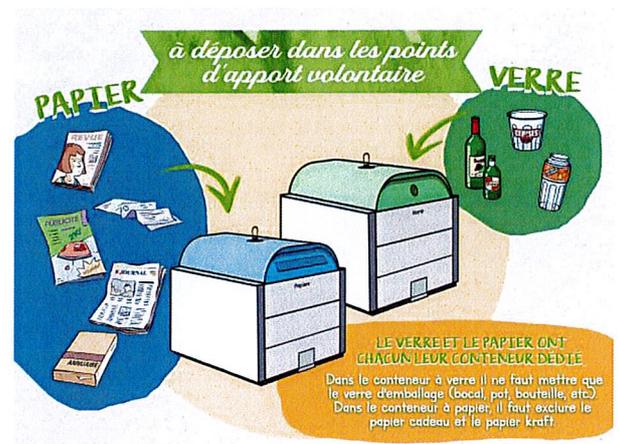
Au 31/12/2023, 58 conteneurs pour les papiers sont répartis sur 46 points du territoire. Cela représente 1 point pour 594 habitants.

Les papiers sont collectés en moyenne toutes les 3 semaines en régie et vidés au centre de transfert à Distroff. Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

### 3.3.3 Le verre

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire.

Au 31/12/2023, 95 conteneurs pour le verre sont répartis sur 54 points du territoire. Cela représente 1 point pour 506 habitants.



Le verre est collecté en moyenne toutes les 3 semaines par l'entreprise Mineris et directement emporté à l'usine de recyclage dans les Vosges.

Commune	Population	Bornes verre	Points Verre	Bornes papiers	Points papiers
Basse-Rentgen	512	2	2	1	1
Berg-sur-Moselle	432	2	1	1	1
Beyren-lès-Sierck	508	2	1	1	1
Boust	1 180	2	2	1	1
Breistroff-la-Grande	761	2	2	2	2
Cattenom	2 628	18	9	10	9

Contz-les-Bains	510	2	1	2	1
Entrange	1 242	6	3	3	3
Escherange	686	2	2	2	2
Évrange	228	1	1	1	1
Fixem	414	2	1	1	1
Gavisse	570	2	1	1	1
Hagen	357	1	1	1	1
Haute-Kontz	584	2	1	1	1
Hettange-Grande	7 779	16	10	8	6
Kanfen	1 198	4	1	2	1
Mondorff	525	2	1	2	1
Puttelange-lès-Thionville	1 009	4	2	3	2
Rodemack	1 265	6	4	4	3
Roussy-le-Village	1 408	5	2	4	2
Volmerange-les-Mines	2 269	7	4	6	4
Zoufftgen	1 245	5	2	1	1
<b>CCCE</b>	<b>27 310</b>	<b>95</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>46</b>

### 3.3.4 Les tonnages d’emballages recyclables et papiers

		2010	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	Emballages rec. hors verre	657	867	989	1 054	1 116	1 165	/	/
	Papiers	506	451	366	366	367	283	/	/
	Verre	749	1 019	1 021	1 029	1 051	1 026	/	/
Kg/hab	Emballages rec. hors verre	27,1	33,1	37,6	40,0	40,9	42,3	49	57
	Papiers	20,9	17,2	13,9	13,9	13,4	10,3		
	Verre	30,9	38,9	38,8	39,1	38,5	37,2	35	42

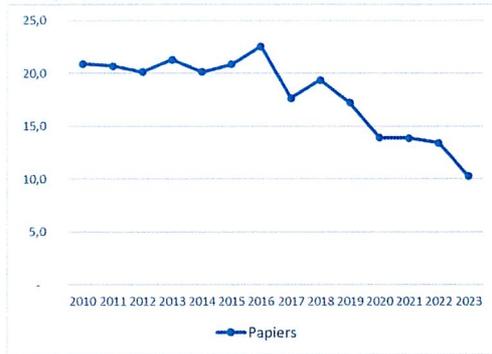
#### Les emballages recyclables hors verre



Après une hausse constante mais faible entre 2010 et 2019, les quantités collectées augmentent de manière conséquente depuis 2020 et le passage en extension des consignes de tri.

Entre 2019 et 2023, les quantités collectées ont progressé de 34 %.

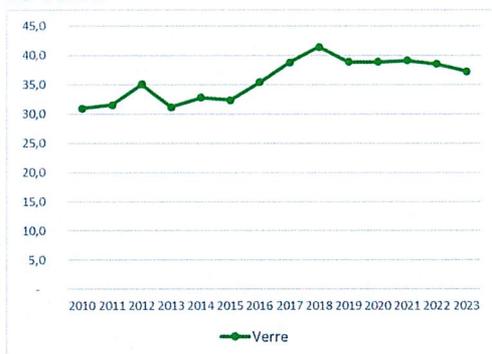
### Les papiers



Les quantités de papiers collectées baissent de manière importante depuis 2016, une baisse plus prononcée en 2023 conséquence de la diminution des publicités papiers, la dématérialisation, etc.

Les emballages recyclables hors verre et les papiers représentent 52,6 kg/hab., supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE. Le ratio reste inférieur à la moyenne du Grand Est à 57 kg/hab.

### Le verre



Les quantités de verre collectées sont en légère baisse depuis 2019, avec une baisse en 2023 de l'ordre de 1,3 kg/hab.

En 2023, la ratio atteint 37,2 kg/hab, supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE à 35 kg/hab mais inférieur à la moyenne du Grand Est à 42 kg/hab.

## 3.4 Les Encombrants

La CCCE propose aux usagers un service de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Le territoire de la CCCE a été découpé en 4 zones, chacune collectée 1 lundi par mois (mardi en cas de lundi férié).

Zone 1 : 1 <sup>er</sup> lundi du mois	Zone 2 : 2 <sup>ème</sup> lundi du mois	Zone 3 : 3 <sup>ème</sup> lundi du mois	Zone 4 : 4 <sup>ème</sup> lundi du mois
Entrange, Escherange Kanfen, Volmerange-Les-Mines, Zoufftgen	Boust, Hettange-Grande, Roussy-le-Village	Berg-sur-Moselle, Beyren-Lès-Sierck, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-Les-Bains, Fixem, Gavisse, Haute-Kontz	Basse-Rentgen, Evrange, Hagen, Mondorff, Putteltange-Lès-Thionville, Rodemack

En 2023, 389 rendez-vous ont été pris contre 392 en 2022.

En fin de collecte, les encombrants collectés sont déposés en déchèteries, triés dans les différentes bennes par flux. Les quantités collectées sont donc intégrées aux tonnages en déchèteries.

## 3.5 Les apports en déchèteries

La CCCE gère deux déchèteries situées au 10 rue du Rossignol à Hettange-Grande (ouverture en 2013 après transfert de l'ancienne déchèterie datant de 2000 située dans la zone d'activité à Hettange-Grande) et à Cattenom sur la RD64 (ouverture en octobre 2003).

Les particuliers ont librement accès en déchèterie. L'agent est susceptible de demander la présentation d'un justificatif de domicile.

Le service d'accès en déchèterie pour les professionnels est payant, au volume de déchets, évalué par l'agent de déchèterie.

Pour l'ensemble des utilisateurs des déchèteries, le nombre d'entrées quotidienne et le volume sont limités à 1 passage et 3 m3.

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Hettange-Grande

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Cattenom

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées sur chaque déchèterie en 2023.

Tonnes en déchèteries en 2023	Hettange-Grande	Cattenom	2 déchèteries	Kg/hab 2 déchèteries
Tout-venant	1107	532	1 639	59,5
Ferraille	197	87	284	10,3
Bois	655	271	926	33,6
Carton	141	107	247	9,0
Gravats	1276	549	1 824	66,2
Déchets verts	1382	636	2 018	73,2
Plâtre	133	0,0	133	4,8
Eco-mobilier	350	238	589	21,4
DDS - Pâteux	39	18	56	3,1
DDS - Solvants	10	4	14	
DDS - Phytosanitaires	0,3	0,4	0,8	
DDS - Autres DMS	0,0	0,0	0,0	
DDS - Acides et bases	0,2	0,1	0,2	
DDS - Aérosols	1,0	0,6	1,6	
DDS - Radiographies	0,1	0,0	0,1	
DDS - Extincteurs	0,0	0,0	0,0	
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,2	0,2	
DDS - Filtres à huile	0,1	0,0	0,1	
DDS - Bouteilles de gaz	0,01	0,0	0,0	
DDS - Emballages souillés	4,6	2,2	6,8	
DDS - Batteries	3,7	0,0	3,7	

<b>Pneus</b>	-	-	21	0,8
<b>Huile végétale</b>	3,1	0,8	4	0,1
<b>Huile de vidange</b>	8,6	5,6	14	0,5
<b>Piles</b>	0,0	0,0	4	0,1
<b>D3E</b>	158	62	219	8,0
<b>Huisseries</b>	24	9	33	1,2
<b>Cartouches</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Polystyrène</b>	9,7	1,2	11,0	0,4
<b> Tubes et ampoules</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Extincteurs</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Livres</b>	7,3	1,8	9,1	0,3
<b>TOTAL</b>	5 503	2 526	8 060	<b>292</b>

La déchèterie à Hettange-Grande représente 68 % des apports de déchets en déchèteries et la déchèterie à Cattenom, 32 %.

Tonnes	2010	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Tout-venant</b>	1 311	1 896	1 924	1 941	1 775	1 639
<b>Ferraille</b>	237	321	324	324	311	284
<b>Bois</b>	569	1 212	1 308	1 134	974	926
<b>Carton</b>	166	212	211	340	335	247
<b>Gravats</b>	2 280	1 716	1 730	1 895	1 738	1 824
<b>Déchets verts</b>	1 036	2 168	1 953	2 353	1 835	2 018
<b>Plâtre</b>			102	99	118	133
<b>Eco-mobilier</b>			178	524	665	589
<b>DDS</b>	40	58	78	82	80	84
<b>Pneus</b>	10	24	28	46	44	21
<b>Huile végétale</b>	7,38	4,11	3,86	4,24	4,27	3,92
<b>Huile de vidange</b>	4,07	8,90	12,15	14,70	11,65	14,20
<b>Piles</b>	1,75	2,01	3,24	2,11	2,52	3,58
<b>D3E</b>	138	216	219	229	183	219
<b>Huisseries</b>		31	34	41	37	33
<b>Cartouches</b>		0,23	0,34	0,39	0,35	0,37
<b>Polystyrène</b>		2	0	7	13	11
<b> Tubes et ampoules</b>		1,22	1,63	1,42	-	-
<b>DASRI</b>	0,02	0,04	0,04	0,03	0,03	0
<b>Livres</b>		4,56	7,27	6,48	5,70	9,10
<b>Déchèteries</b>	5799	<b>7 877</b>	<b>8 117</b>	<b>9 044</b>	<b>8 132</b>	<b>8056</b>
Ratio kg/hab	2010	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Tout-venant</b>	54,1	72,3	73,1	73,7	65,0	59,5
<b>Ferraille</b>	9,8	12,2	12,3	12,3	11,4	10,3
<b>Bois</b>	23,5	46,2	49,7	43,0	35,7	33,6
<b>Carton</b>	6,9	8,1	8,0	12,9	12,3	9,0
<b>Gravats</b>	94,1	65,4	65,8	71,9	63,6	66,2
<b>Déchets verts</b>	42,7	82,7	74,2	89,3	67,2	73,2

<b>Plâtre</b>			3,9	5,8	4,3	4,8
<b>Eco-mobilier</b>			6,8	19,9	24,3	21,4
<b>DDS</b>	1,6	2,2	3,0	3,1	2,9	3,1
<b>Pneus</b>	0,4	0,9	1,1	1,7	1,6	0,8
<b>Huile végétale</b>	0,3	0,2	0,1	0,2	0	0,1
<b>Huile de vidange</b>	0,2	0,3	0,5	0,6	0	0,5
<b>Piles</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>D3E</b>	5,7	8,2	8,3	8,7	6,7	8,0
<b>Huisseries</b>		1,2	1,3	1,5	1,4	1,2
<b>Cartouches</b>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Polystyrène</b>		0,1	0,0	0,2	0,0	0,4
<b> Tubes et ampoules</b>		0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
<b>DASRI</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Livres</b>		0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
<b>Déchèteries</b>	<b>239</b>	<b>300</b>	<b>309</b>	<b>343</b>	<b>298</b>	<b>292</b>

Depuis 2017, les quantités de déchets apportés en déchèteries étaient relativement stables. L'année 2021 a été directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, avec des quantités de déchets verts et de gravats en forte augmentation, du fait d'une volonté accrue des habitants de réaliser des travaux chez soi après les confinements successifs.



L'année 2022 marque un retour à la normale. En 2023, les quantités sont en légère baisse pour atteindre un ratio de 292 kg/hab.

On note également que la filière « Mobilier », mise en service courant 2020, a atteint son seuil. A contrario, les tonnages de Tout-venant poursuivent leur diminution débutée en 2019, de près de 23 % entre 2018 et 2023.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
226	209	216

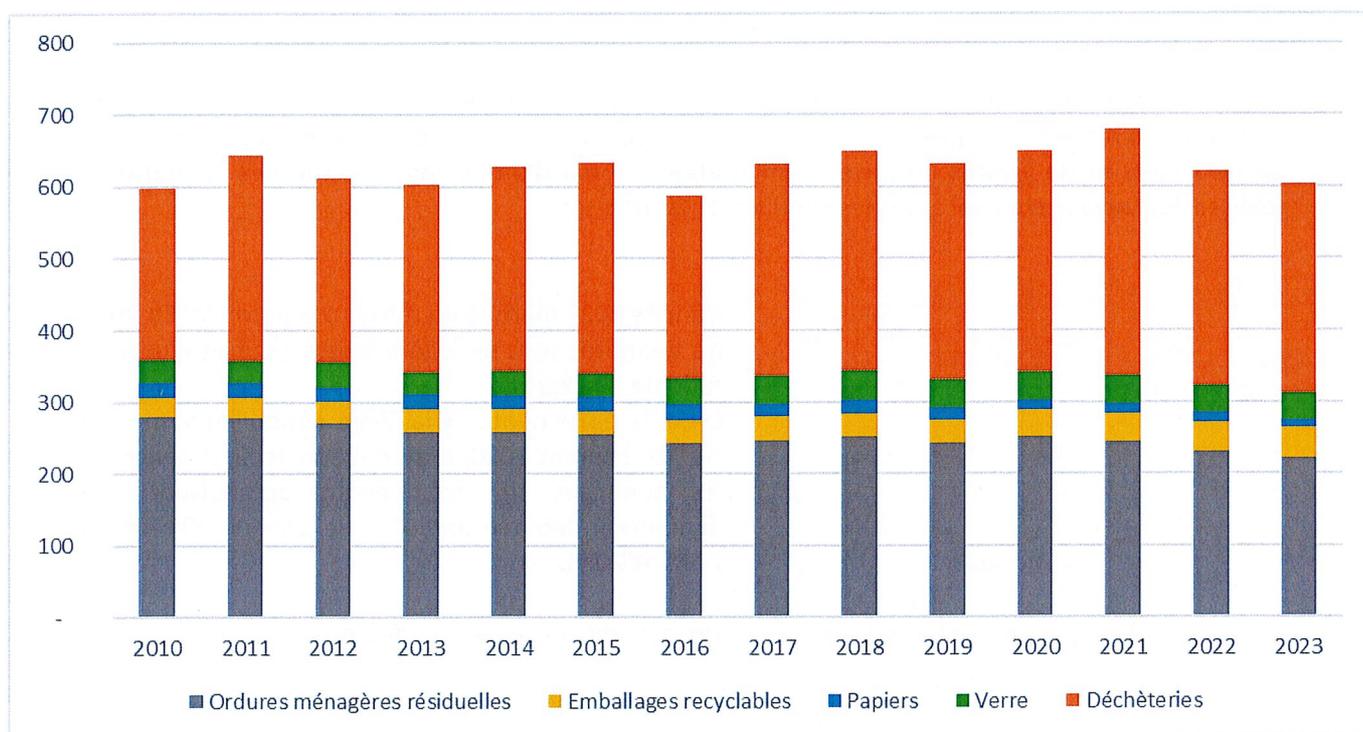
En 2023, les déchèteries de la CCCE ont collecté 226 kg/hab, ce qui reste 8 % plus élevé que la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE et 4 % plus élevé que la moyenne du Grand Est.

### 3.6 Synthèse des tonnages par flux

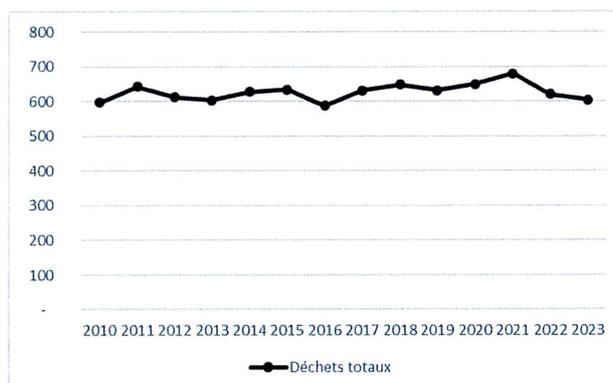
En tonnes	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Evo 2022/2023	Evo 2010/2023
Ordures ménagères résiduelles	6 783	6 356	6 598	6 425	6 292	6 099	-3,1 %	-10,1 %
Emballages recyclables	657	867	989	1 054	1 116	1 165	+4,4 %	+77,3 %
Papiers	506	451	366	366	367	283	-22,7 %	-44,0 %

Verre	749	1 019	1 021	1 029	1 051	1 026	-2,4 %	-13,7 %
Déchèteries	5 799	7 877	8 117	9 044	8 132	8 060	-0,9 %	+39,0 %
<b>Déchets totaux</b>	<b>14 495</b>	<b>16 569</b>	<b>17 092</b>	<b>17 918</b>	<b>16 958</b>	<b>16 634</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>+14,8 %</b>

En kg/hab	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Evo 2022/2023	Evo 2010/2023
Ordures ménagères résiduelles	280	242	251	244	230	221	-3,9 %	-20,9 %
Emballages recyclables	27	33	38	40	41	42	+3,5 %	+55,9 %
Papiers	21	17	14	14	13	10	-23,4 %	-50,7 %
Verre	31	39	39	39	39	37	-3,33 %	+20,5 %
Déchèteries	239	300	309	343	298	292	-1,8 %	+22,3 %
<b>Déchets totaux</b>	<b>598</b>	<b>631</b>	<b>651</b>	<b>680</b>	<b>621</b>	<b>603</b>	<b>-2,8 %</b>	<b>+0,9 %</b>



Evolution annuelle des quantités de déchets en kg/hab et par flux



Evolution des quantités globales de déchets en kg/hab

Après une augmentation importante des quantités totales de déchets en 2021 directement liée à l'augmentation dans les déchèteries, les quantités totales de déchets produites sur la CCCE reviennent au niveau de 2020.

La Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire fixe comme objectif une réduction de 15 % des quantités de déchets entre 2010 et 2030 : à la CCCE en 2023, les quantités globales de déchets par habitant ont augmenté de 0,9 %.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
537	530	524

En 2023, les habitants de la CCCE ont produit en moyenne 537 kg de déchets contre 530 kg pour la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie, soit une production de 1,3 % supérieure. A l'échelle du Grand Est la production est encore inférieure, à 524 kg/hab

### 3.7 Synthèse des tonnages par typologie de traitement

Les typologies de traitement peuvent être séparées en 4 catégories :

- La filière d'élimination, qui est le stockage des déchets.
- La filière de **valorisation énergétique**, qui combine l'incinération avec valorisation énergétique et les Combustibles Solides de Récupération.
- La **valorisation matière**, qui regroupe toutes les filières de recyclage.
- La **valorisation organique**, qui correspond à du compostage.

La répartition des typologies de traitement par flux de déchets est la suivante :

	Taux d'élimination	Taux de valorisation énergétique	Taux de valorisation matière	Taux de valorisation organique
Ordures ménagères résiduelles	80,9%	15,5%	3,67%	0%
Emballages recyclables	0%	22,2%	77,9%	0%
Papiers	0%	0%	100%	0%
Verre	0%	0%	100%	0%
Tout-venant	100%	0%	0%	0%
Ferraille	0%	0%	100%	0%
Bois	0%	0%	100%	0%
Carton	0%	0%	100%	0%
Gravats	0%	0%	100%	0%
Déchets verts	0%	0%	0%	100%
Plâtre	0%	0%	100%	0%
Eco-mobilier	6%	44%	50%	0%
DDS	0%	100%	0%	0%
Pneus	0%	100%	0%	0%
Huile végétale	0%	0%	100%	0%
Huile de vidange	0,0%	25%	75%	0%

Piles	21,9%	3,6%	74,50%	0%
D3E	11,2%	12,0%	76,8%	0%
Huisseries	0%	0%	100%	0%
Cartouches	0%	0%	100%	0%
Polystyrène	0%	0%	100%	0%
Tubes et ampoules	13,8%	32,8%	53,4%	0%
Extincteurs				
DASRI	7%	93%	0%	0%
Livres	0%	0%	100%	0%

Tonnes	2010	2022	2023	Evo 2010/2023
Elimination	8 111	6 666	6 632	<b>-18,2 %</b>
Valorisation énergétique	173	1 916	1 596	+822 %
Valorisation matière	5 176	6 540	6 388	+23,3 %
Valorisation organique	1 037	1 835	2 018	+94,6 %

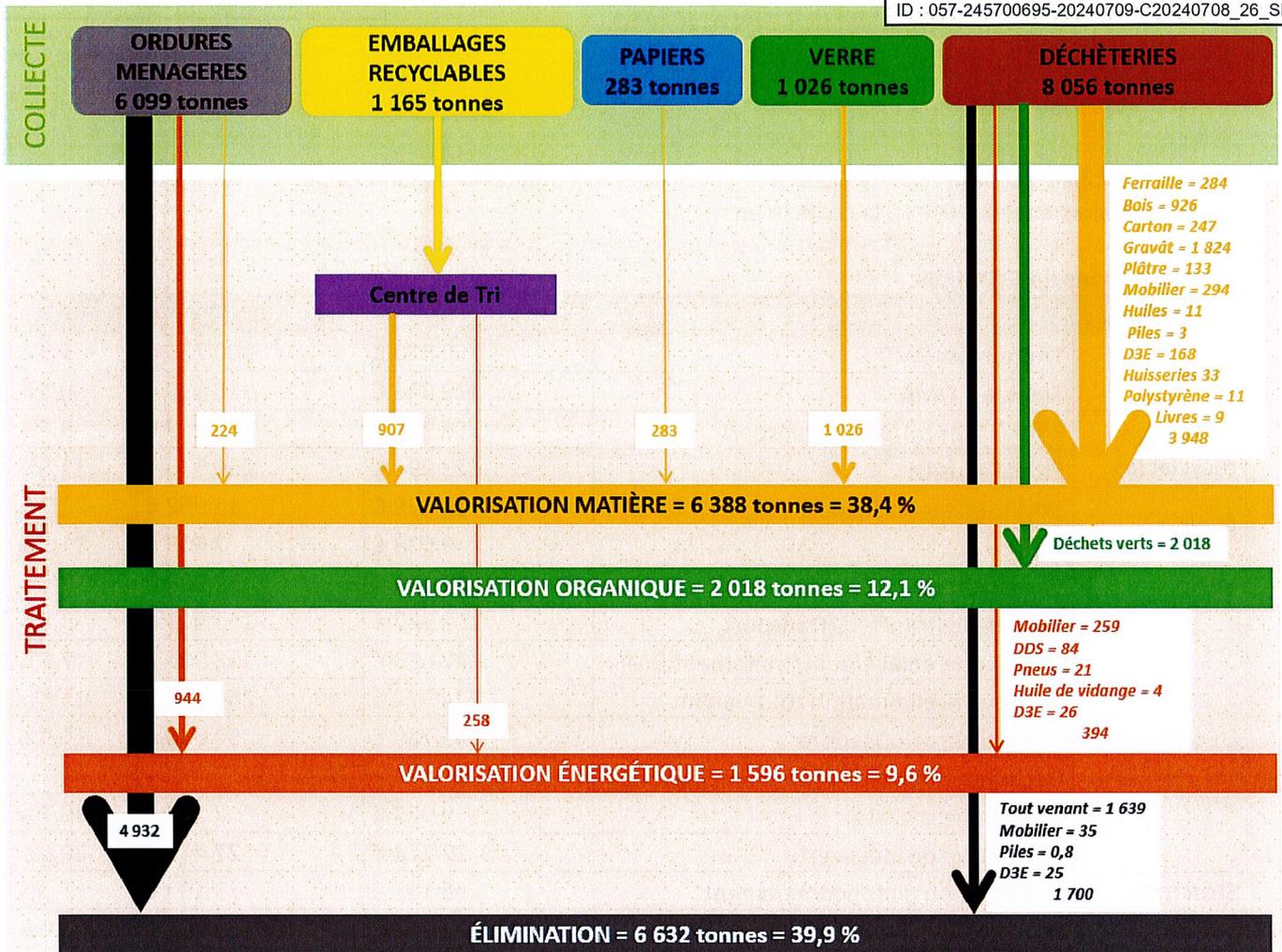
%	2010	2023
Elimination	56,0 %	<b>39,9 %</b>
Valorisation énergétique	1,2 %	9,6 %
Valorisation matière	35,7 %	<b>38,4 %</b>
Valorisation organique	7,2 %	<b>12,1 %</b>

En 2023, la part de déchets éliminés représente 39,9 % des quantités globales. Pour rappel, la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire impose qu'à l'échelle nationale, cette part ne dépasse pas les 10 % en 2035.

En 2023, les quantités de déchets éliminés sont en réduction de 18,2 % par rapport à 2010. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose à l'échelle nationale que cette diminution atteigne 50 % en 2025.

Enfin, en 2023, la part de déchets qui suivent une filière de valorisation matière et organique atteint 50,5 %. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose qu'à l'échelle nationale, ce taux atteigne 65 % en 2025.

### 3.8 Infographie de synthèse



## PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1 Dépenses

Les principales dépenses de la CCCE sont celles liées aux prestations assurées par le SYDELON et ses prestataires et celles liées à la collecte en régie.

#### Prestations du SYDELON

Flux	Objet	€ TTC 2022	€ TTC 2023	Evolution
OMR	Traitement OMR	760 310 €	800 731 €	5,3%
	Transfert OMR	119 041 €	118 588 €	-0,4%
Emballages recyclables	Emballages transfert/transport	56 354 €	61 210 €	8,6%
	Emballages tri	223 994 €	250 520 €	11,8%
Papiers	JRM transfert/transport	15 159 €	11 952 €	-21,2%
	JRM tri	9 538 €	7 509 €	-21,3%
Verre	Verre collecte	52 478 €	52 209 €	-0,5%
Déchèteries	Déchèterie transfert/transport	159 562 €	153 513 €	-3,8%
	Déchèterie enlèvement/traitement DMS	147 423 €	158 907 €	7,8%
	Déchèterie élimination tout-venant	224 972 €	260 622 €	15,8%
	Déchèterie valorisations	45 780 €	52 862 €	15,5%
	Déchèterie tri-conditionnement cartons	-	-	
	Déchèterie gravats	9 977 €	7 115 €	-28,7%
	Déchèterie déchets verts	22 778 €	27 466 €	20,6%
Structure	Contribution au fonctionnement	68 187 €	73 190 €	7,3%
<b>TOTAL</b>		<b>1 923 916 €</b>	<b>1 963 203 €</b>	<b>2,0%</b>

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

JRM : Journaux, Revues, Magasines

Le coût global des prestations du SYDELON sont en légères augmentation, s'élevant à 1 963 203 € HT en 2023, en augmentation de 2 % par rapport à 2022.

Les principales évolutions sont dues à :

- l'augmentation du montant de traitement des ordures ménagères résiduelles, dont le coût unitaire est passé de 120,83 € HT par tonne à 131,28 € HT par tonne. Cette augmentation est elle-même due principalement à l'augmentation de la TGAP, de 8,7 €/T entre 2022 et 2023. La réduction de 3,1 % des tonnages ne permet pas de compenser cette augmentation ;
- l'augmentation du montant du tri des emballages recyclables, dont le coût unitaire est passé de 201,84 € par tonne à 205,64 € HT par tonne et dont les quantités collectées ont également augmenté de 4,4 % ;
- la diminution du montant de la gestion des papiers, dont le coût unitaire a peu évolué et dont les quantités ont diminué de 22,7 % ;
- la stabilité des montant de la collecte du verre dont le coût unitaire a augmenté d'environ 1 € HT/T mais dont les quantités collectées ont diminué de 2,4 % ;
- la diminution du montant de transfert de déchets en déchèterie, avec une baisse du nombre de rotations de bennes, passée de 2 613 en 2022 à 2 524 en 2023, notamment du fait de la réduction des déchets collectés en déchèteries ;
- l'augmentation du montant de traitement du tout-venant, dont le coût unitaire a augmenté de 126,74 €/T en 2022 à 159 €/T en 2023, due notamment à l'augmentation de la TGAP, de 11 €/T, malgré la diminution de 7,7 % des quantités ;

## Régie de la CCCE

Les principaux coûts sont liés à la régie de collecte, intégrant la masse salariale, le carburant, ainsi que l'achat de contenants et quelques prestations annexes.

Objet	2022	2023	Evolution
Salaires	997 167 €	1 082 340 €	8,5%
Carburant	152 928 €	121 880 €	-20,3%
Amortissements	129 471 €	133 717 €	3,3%
Achats sacs de tri	37 297 €	59 327 €	59,1%
Achat de composteurs	14 032 €	29 997 €	113,8%
Enlèvement pneus déchèteries	15 759 €	19 665 €	24,8%
Gestion des huisseries déchèteries	14 985 €	10 200 €	-31,9%
Collecte des encombrants	19 859 €	19 176 €	-3,4%
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 381 498 €</b>	<b>1 476 302 €</b>	<b>6,9%</b>

Le coût global de la régie est en nette augmentation, de l'ordre de 6,9 % par rapport à 2021.

Les principales évolutions sont dues à :

- l'augmentation de la masse salariale, conséquence du passage en binôme du Responsable de service, en prévision d'un départ en retraite, du passage de 1 à 2 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets, et du recrutement durant 5 mois de 2 CDD pour une enquête sur les pratiques de gestion des biodéchets ;
- la baisse des dépenses de carburant, grâce à une stabilité des prix en 2023 et à un niveau inférieur à 2022 ainsi que grâce à l'optimisation des tournées et l'intégration à compter de novembre 2023, d'une BOM électrique.
- l'augmentation du montant d'achat des sacs de tri, avec une commande importante en 2023, permettant de refaire un stock d'avance ;
- l'augmentation du montant d'achat de composteurs, en prévision d'une augmentation notable des ventes du fait de l'application au 01/01/2024 de l'obligation du tri des biodéchets ;

## 2 Recettes

La CCCE tire des recettes de plusieurs objets :

- la revente des matériaux triés et recyclés ;
- des soutiens de la part des éco-organismes pour la mise en œuvre de solutions permettant le tri des déchets ;
- les ventes de composteurs ;
- les redevances déchèteries, les entreprises utilisant les déchèteries étant facturées selon les quantités de déchets apportées.

Objet	2022	2023	Evolution
Vente plastiques	43 631 €	28 339 €	-35,0%
Vente acier	7 898 €	8 390 €	6,2%
Vente alu	2 232 €	-	-
Vente verre	34 664 €	28 248 €	-18,5%
vente EMR	50 586 €	18 213 €	-64,0%
Vente ELA	150 €	130 €	-13,3%
Vente papiers	72 978 €	50 604 €	-30,7%
Vente GDM	3 540 €	163 €	-95,4%

Vente ferraille DCT	81 922 €	60 555 €	-26,1%
Vente cartons DCT	24 465 €	163 €	-99,3%
Vente batteries	444 €	1 804 €	306,3%
Soutiens OCAD3E	12 285 €	21 578 €	75,6%
Soutien Eco-mobilier	17 393 €	15 881 €	-8,7%
Soutien CITEO	322 627 €	294 355 €	-8,8%
Redevance déchèteries	6 207 €	6 946 €	11,9%
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>681 022 €</b>	<b>535 373 €</b>	<b>-21,4%</b>

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ELA : Emballages pour Liquide Alimentaires (Tétrapack)

GDM : Gros de Magasin = papier de qualité inférieure

DCT : déchèterie

L'année 2022 avait vu les cours de vente des matériaux monter en flèche, conséquence directe du conflit en Ukraine ayant eu des incidences sur le commerce mondial, avant de chuter dès le mois d'octobre 2022. Les prix de reprise en 2023 sont restés très bas toute l'année, inférieur aux prix 2021 pour la plupart des matériaux.

		2022	2023
<b>Plastique</b>	Prix moyen	555 €	238 €
	Tonnes vendues	78,6	119,2
<b>Acier</b>	Prix moyen	224 €	197 €
	Tonnes vendues	35,2	39,2
<b>Aluminium</b>	Prix moyen	615 €	-
	Tonnes vendues	3,4	-
<b>Verre</b>	Prix moyen	33 €	36 €
	Tonnes vendues	1051	1 026
<b>PCNC 5.02 = cartonnette</b>	Prix moyen	116 €	46 €
	Tonnes vendues	436,7	395,2
<b>PCC 5.03 = Tetra Pack</b>	Prix moyen	10 €	13 €
	Tonnes vendues	15,0	10,0
<b>JRM = papiers</b>	Prix moyen	167 €	139 €
	Tonnes vendues	436,5	364,4
<b>GDM = restes de papiers</b>	Prix moyen	29 €	-
	Tonnes vendues	120,7	-
<b>Cartons</b>	Prix moyen	88 €	-
	Tonnes vendues	260,2	-
<b>Ferraille</b>	Prix moyen	234 €	213 €
	Tonnes vendues	310,5	284,3

Les cours du plastique et des cartonnettes ont été divisé par 2.

Les prix de revente des plastiques ont chuté, passant de 502 €/T au premier trimestre à 104 €/T au 4<sup>ème</sup> trimestre.

### 3 Financement du service public

Le financement du service de collecte des déchets se fait au travers du budget général.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 2,61 % en 2023 après de nombreuses années à 0 %.

